

# VIE MUNICIPALE

## EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2025

**1/ Avis de la Commune sur la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour la construction d'un établissement pénitentiaire.**

Suite aux annonces gouvernementales, un projet de création d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de Bernes sur Oise a été annoncé en 2021.

Par délibération du 22 mai 2021 relative à la motion portant sur la création d'un établissement pénitentiaire, le Conseil Municipal a indiqué être opposé au projet de centre pénitentiaire

Par ailleurs, le PLU de la Commune étant en cours de révision à cette période, celui-ci devait être modifié pour se mettre en conformité avec le projet national d'établissement pénitentiaire :

-Soit, à l'initiative de la Commune, pour reprendre l'ensemble des pièces du dossier initié depuis 2020

-Soit, à l'initiative de l'État par la procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) emportant mise en comptabilité du PLU

Aussi, cette deuxième voie a été privilégiée.

La révision du PLU a été adoptée par délibération du 30 mars 2023, sans intégration du projet d'établissement pénitentiaire.

Par conséquent, les services préfectoraux et l'APIJ (Agence pour l'Immobilier et la Justice) ont mis en place la procédure de déclaration de projet portée par l'Etat, valant mise en compatibilité du PLU, selon l'article L.153-55 du code de l'urbanisme et l'article L.122-14 du code de l'environnement. Dans cette procédure, ont été organisées une concertation préalable et une concertation dans le cadre de cette mise en conformité du PLU, en 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable A L'UNANIMITÉ au dossier de mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour la construction d'un établissement pénitentiaire.

**2/Classe de découverte 2025 – Subventions avant le vote du budget : Attribution**

Dans le cadre du projet de l'école élémentaire les Ajeux, pour 2 classes (CE1/CE2 et CM1/CM2) porté par la coopérative scolaire OCCE 2058, il est prévu d'organiser un séjour de Classe astronomie, du 1er au 4 avril Storckensohn (Haut-Rhin), pour un coût total de 19 418,88 €. Le conseil municipal a délibéré à l'UNANIMITÉ pour :

- Allouer le montant de 9000 € de subvention à l'association OCCE 2058 et d'autoriser M. le Maire à mandater les sommes correspondantes,

- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3/ Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Aménagement extérieur et rénovation intérieure de la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire expose que le projet :

-d'aménagement extérieur et rénovation intérieure de la salle des fêtes pour un coût prévisionnel de 107 096,29 € HT,

est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 107 096,29 € HT / DSIL : 85 677,00 € / Autofinancement communal : 21 419,29 €. La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : échelonnement des travaux sur l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des voix -d'arrêter le projet d'aménagement extérieur et rénovation intérieure de la salle des fêtes, d'adopter le plan de financement, de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

**4/ Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Clôture autour de la noue au groupe scolaire**

Monsieur le Maire expose que le projet de :

-Installation d'une clôture en panneaux rigides autour de la noue qui se trouve au groupe scolaire, pour un coût prévisionnel de 4 000 € HT,

sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le plan de financement de ces opérations serait le suivant : Coût total : 4 000 € HT / DSIL : 3 200 € /Autofinancement communal : 800 €

**5/ Marché des Producteurs – Modifications des jours et tarifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité FIXE :

-les jours de marché suivants : tous les mardis

-les tarifs à : 50 € par an, pour les commerçants présents tous les mardis, 25 € par an, pour les commerçant présents 2 mardis par mois, 15 € par an, pour les commerçants présents 1 mardi par mois

**6/ Désignation des représentants de la collectivité au sein du S.I.A.P.B.E (Syndicat intercommunal d'Assainissement Persan Beaumont et Environs)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉSIGNE : Syndicat intercommunal d'Assainissement Persan Beaumont et Environs (SIAPBE) :

2 membres titulaires : Olivier ANTY et Olivier FOUR

2 membres suppléants : Stéphane LACOSTE et Nicolas TAGUAY

**7/ Commission d'appel d'offres pour la convention de groupement de commande pour diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement du SIAPBE – 127eme opération du SIAPBE**

Après avoir procédé au vote au scrutin public à la demande de l'ensemble des conseillers, et compte tenu des résultats des scrutin PROCLAME :

M. Nicolas TAGUAY, titulaire à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande (127ème Opération du SIAPBE)

M. Stéphane LACOSTE, suppléant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande (127ème Opération du SIAPBE)

PRÉCISE que le Président de la Commission d'Appel d'offres sera le représentant du SIAPBE, coordonnateur du groupement d'achat.

**8/ Délibération relative aux amendes et astreintes administratives pour dépôts sauvages**

La commune de Bernes-sur-Oise est régulièrement confrontée à la problématique des dépôts sauvages de déchets sur son territoire, portant atteinte à la salubrité publique, à l'environnement et au cadre de vie de ses habitants. La présente délibération a pour objectif de définir les modalités d'application de ces sanctions administratives, en veillant à leur proportionnalité avec les infractions constatées. Elle vise à inciter les auteurs de dépôts sauvages à procéder à l'enlèvement des déchets dans les meilleurs délais. Les infractions constatées sont parallèlement traitées au niveau pénal, en définissant un cadre clair et précis pour la répression des dépôts sauvages, tout en privilégiant la sensibilisation et la prévention. Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :Article 1 : Constatation des infractions - Article 2 : Nature des infractions- Article 3 : Montant des amendes administratives initiales- Article 4 : Astreintes administratives- Article 5 : Seconde amende administrative- Article 6 : Frais d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages- Article 7 : Procédure de recouvrement- Article 8 : Voies de recours- Article 9 : Exécution. Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune.

**9/ Local « jeunes » : Tarifs des sorties et activités payantes**

Il est proposé d'adopter une tarification selon le quotient familial qui tienne compte de la participation des jeunes au prix de la sortie ou de l'activité hors frais de déplacement et d'encadrement qui sont pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

FIXE les tarifs suivants

Quotient familial CAF Tarifs

T1 : 0 € à 1661 € = 7 €

T2 : supérieur à 1661 € =15 €



# BERNES-SUR-OISE

## ACTUALITÉS DE VOTRE VILLAGE

### MARS ET AVRIL 2025



## AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR

- **JOURNÉE SCRAPBOOKING** : SAMEDI 08 MARS - SALLE DES FÊTES - DE 10H00 À 17H00 ( INSCRIPTION)
- **CONCERT "SHAPE OF STING"** : SAMEDI 08 MARS - ÉGLISE DE BERNES À 20H30
- **PASSAGE DU BUS PMI** : JEUDI 13 MARS - PARKING SALLE DES FÊTES DE 09H30 À 12H30
- **CONSEILS EN ÉCRITURE** : SAMEDI 15 MARS- EN MAIRIE DE 09H00 À 12H00
- **FÊTE DU PRINTEMPS** : SAMEDI 15 MARS - SALLE DES FÊTES DE 14H00 À 18H00
- **STAGE DE DANSE PARENTS/ENFANTS DU FOYER RURAL** : DIMANCHE 16 MARS - SALLE DES FÊTES À PARTIR DE 10H00
- **PASSAGE DU BUS PMI** : LUNDI 17 MARS - PARKING SALLE DES FÊTES DE 09H30 À 12H30
- **RENDEZ-VOUS DES PAPOTAGES** : LUNDI 17 MARS - EN MAIRIE À PARTIR DE 15H00
- **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** : MARDI 18 MARS - PLACE DU MARCHÉ DE 16H00 À 20H00
- **SOIRÉE COUNTRY DU FOYER RURAL** : SAMEDI 22 MARS - SALLE DES FÊTES DE 19H00 À 00H00
- **STAGE DE DANSE DU FOYER RURAL** : SAMEDI 29 MARS - GYMNASSE ALLICE MILLAT DE 14H00 À 16H45
- **SOIRÉE MOULES FRITES BOIS PIERROT AUX AJEUX** : SAMEDI 29 MARS - SALLE DES FÊTES À PARTIR DE 19H30
- **STAGE DE DANSE DU FOYER RURAL** : DIMANCHE 30 MARS - GYMNASSE ALLICE MILLAT DE 10H00 À 12H45
- **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** : MARDI 01 AVRIL - PLACE DU MARCHÉ DE 16H00 À 20H00
- **RANDONNÉE PÉDESTRE DU FOYER RURAL** : DIMANCHE 06 AVRIL DANS BERNES - RENDEZ-VOUS À 08H30
- **CARNAVAL DES ENFANTS** : VENDREDI 11 AVRIL -SALLE DES FÊTES (HORAIRE À CONFIRMER)
- **STAGE DE CABARET HEELS DU FOYER RURAL** : SAMEDI 12 AVRIL - SALLE DES FÊTES DE 10H00 À 12H00 (INSCRIPTION)
- **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** : MARDI 15 AVRIL - PLACE DU MARCHÉ DE 16H00 À 20H00
- **CONSEILS EN ÉCRITURE** : SAMEDI 19 AVRIL- EN MAIRIE DE 09H00 À 12H00
- **CHASSE AUX ŒUFS** : LUNDI 21 AVRIL - SALLE DES FÊTES À 15H00 À 18H00
- **RENDEZ-VOUS DES PAPOTAGES** : LUNDI 28 AVRIL - EN MAIRIE À PARTIR DE 15H00
- **MARCHÉ DES PRODUCTEURS** : MARDI 29 AVRIL - PLACE DU MARCHÉ DE 16H00 À 20H00



# RETOUR EN IMAGES ÇA S'EST PASSÉ DANS BERNES !



Les ateliers de Noël



Photos avec le père Noël en présence de Miss Small Beauty Ile-de-France 2024

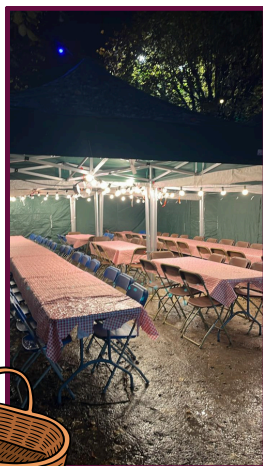
## Le village de Noël place de la mairie et son parcours ludique



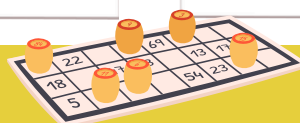
# RETOUR EN IMAGES

## MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE

Le marché des producteurs a repris ses activités place de la mairie depuis le début de l'année. Cependant certains commerçants seront présents tous les mardis après-midi.



La soirée Jeux pour tous du Foyer Rural a eu lieu le samedi 18 Janvier dernier. Petits et grands se sont réunis afin de partager ce moment de convivialité à la salle des fêtes !



L'association du Foyer Rural de Bernes a organisé son premier loto de l'année le 9 février dernier. Vous avez été nombreux à y participer comme habituellement ! Bravo aux gagnants !

**Vous avez des difficultés à vous déplacer, et besoin d'un transport pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux ? La navette Roul'vers est là pour vous !**

**Les inscriptions se font en Mairie à l'accueil ou par téléphone au 01 34 70 03 11**



**BOÎTES DE NOËL  
pour les plus démunis**

**Grâce à votre générosité, l'association Emmaüs Bernes 95 a récolté pour les plus démunis, 79 boîtes, destinées aux jeunes travailleurs de Beaumont et au centre d'accueil pour les demandeurs d'asile de Persan.**



**Comme chaque année, le CCAS organise en début d'année un moment de convivialité pour nos aînés. La galette des aînés s'est déroulée le 19 janvier dernier dans une ambiance chaleureuse et rythmée au son d'un concert.**



## **LA MISSION LOCALE, PENSEZ-Y !**

**Faciliter la transition professionnelle et lutter contre l'exclusion des jeunes requièrent la mobilisation de tous : jeunes, élus, services publics, entreprises, partenaires sociaux et associations. Ainsi chaque jeune peut devenir l'acteur de son parcours d'insertion au sein de la cité**

**Prochain rendez-vous à Taverny de 13h30 à 17h30 le mercredi 26 Mars pour le salon "Jobs saisonniers".**

**PERMANENCE PERSAN  
09H00-12H00  
LUNDI-MARDI-JEUDI  
VENDREDI**

**PERMANENCE BEAUMONT  
09H00-12H00  
13H30-17H30  
LE MERCREDI**

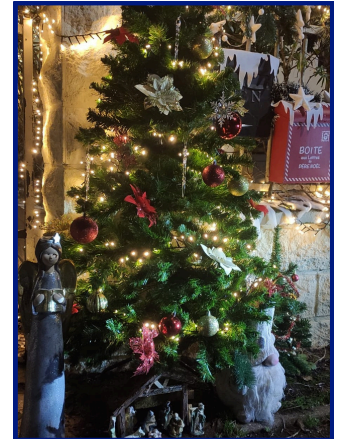
# RETOUR EN IMAGES ÇA S'EST PASSÉ DANS BERNES !



## La brocante pour enfant "Broc'Kids" et le concours de galette



## La remise des prix pour le concours des maisons et balcons illuminés



# ENFANCE/JEUNESSE



Les dossiers sont à télécharger sur le site internet dans l'Actualité, ou la rubrique Enfance Jeunesse, Structures Enfance Jeunesse.

**Dépôt des dossiers**

**En mairie**

**A partir du 17 Février 2025**

## OUVERTURE DE LA MICRO CRÈCHE "UN PAS À LA FOIS"

L'équipe de professionnels de la crèche située dans la zone commerciale rue Abel Gance est prête à accueillir vos enfants ! Retrouvez les informations sur leur site internet :



0765850450



contact@unpasalafois.fr



"Le bien être de l'enfant et celui des parents est au cœur de notre préoccupation, c'est la raison pour laquelle nous avons opté pour un service "all inclusive". Des repas Bio concoctés sur place. L'eau, le lait et les couches sont fournis et inclus dans le tarif."



Depuis le 1er janvier, le local jeunes sera ouvert les vendredis en dehors des vacances scolaires.

**prochaines permanences**

**de 16h à 19h**

**le 07 Mars et le 04 Avril**



Depuis Novembre 2024, les restes alimentaires sont triés par les enfants et le personnel, afin de les sensibiliser sur ce geste environnemental. ils sont ensuite transformés en compost.

# VIE QUOTIDIENNE



## Véhicules électriques : Borne de recharge parking rue Verte

Déployé depuis le mois de Novembre 2024, le réseau Volti des bornes de recharge du Val d'Oise a rejoint notre commune pour soutenir le projet environnemental de l'achat de véhicules électriques. Pour mieux comprendre l'utilisation de cette borne, rendez-vous sur [Volti.fr](http://Volti.fr)

Besoin d'aide ? Contactez le 01 76 49 10 09 hotline 24h/24 et 7j/7 (service et appel gratuits)

La CCHVO s'engage avec l'Anah et les mairies du territoire pour vous accompagner gratuitement à la rénovation de votre logement.

Bénéficiez de conseils techniques pour la réalisation des travaux, d'un appui administratif pour solliciter les aides et le soutien financier de votre projet.



Rendez-vous organisé par alternance en mairies



## LANCEMENT DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Retrouvez les renseignements auprès de notre prestataire citémétrie au [01 43 51 40 14](tel:0143514014) ou par mail à [opah.cchvo@citemetrie.fr](mailto:opah.cchvo@citemetrie.fr)



Vous rencontrez des difficultés avec les transports sur notre commune, écrivez-nous par mail à [mairie@bernes95.fr](mailto:mairie@bernes95.fr) ou par le formulaire de contact de notre site internet.



## TRANSPORTS SCOLAIRES

**1301** Ligne Bus 1301

**1305** Ligne Bus 1305

Retrouvez les itinéraires et les horaires des lignes 1301 et 1305 du Bus sur le site internet de la mairie dans la rubrique "transports", ou sur le site internet [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)

## ENVIRONNEMENT : L'ENTRETIEN DE NOTRE MARAIS



Présent à la fête du Printemps du 15 Mars de 14h00 à 18h00

En 2003, le Conseil départemental, avec les 22 communes riveraines de l'Oise dans le département, ont créés le Syndicat mixte des berges de l'Oise. Ce dernier a pour mission l'entretien, la protection et l'aménagement des berges. Notre marais est régulièrement entretenu (élagage, défrichage).

A l'état naturel, les berges sont des milieux abritant une grande richesse faunistique et floristique à préserver et à mettre en valeur. Les objectifs de gestion des berges sont définis afin d'atteindre le bon état écologique imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Le Conseil départemental est un membre et un partenaire financier important du Syndicat du bassin de l'Oise par le biais de sa cotisation annuelle et des subventions qu'il accorde pour les études et les travaux d'aménagement.